




La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

5.00 crédits	45.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	El Berhoumi Mathias ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Thèmes abordés	<p><i>Droit constitutionnel I</i> est l'un des premiers cours de droit positif du programme de Bachelier en droit, dans le prolongement et en parallèle du cours de <i>Sources et Principes du Droit - Inleiding tot de rechtswetenschap</i>. Formant le premier volet de l'enseignement du droit constitutionnel qui se poursuit en bloc 2, il est consacré aux fondements de l'État et à l'étude des règles qui se situent au sommet de l'ordre juridique. Le cours s'inscrit dans une approche critique et interdisciplinaire du droit, consistant à nourrir l'analyse normative du droit constitutionnel d'explications et d'évaluations extrajuridiques émanant de la sociologie, des sciences politiques, de l'histoire ou de la philosophie. Ces ouvertures aux autres sciences sociales, bien que limitées, permettent non seulement de préserver une certaine distance critique avec l'objet d'étude, mais aussi de mieux comprendre les données juridiques analysées, à l'aune notamment des valeurs qui les sous-tendent ainsi que des faits sociaux et politiques qui les expliquent.</p> <p>Deux parties structurent le présent cours. La première partie porte sur la théorie générale de l'État. Elle propose un examen de la notion d'État et des concepts qui en découlent (la souveraineté, l'institutionnalisation, la nation, la Constitution, le territoire...), en interrogeant leur pertinence pour appréhender l'État aujourd'hui. La seconde partie étudie les structures de l'État, c'est-à-dire les relations juridiques qui unissent les diverses collectivités politiques d'un État. Y sont étudiées la théorie de la décentralisation et du fédéralisme, ainsi que les règles relatives à la décentralisation et à la fédéralisation de l'État belge. Outre un panorama des différents collectivités politiques fédérées et décentralisées belges, le cours explore dans le détail l'organisation fédérale belge#: les compétences de chaque composante de la Fédération#: l'encadrement des relations entre ces composantes#: la manière dont s'appliquent à elles les principes de la répartition des compétences...</p>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Ce cours correspond au référentiel des acquis d'apprentissage du programme, dès lors qu'il contribue à#:</p> <p>I. Acquérir une culture générale#: en s'intéressant aux fondements et aux structures de l'État, le cours contribue à la compréhension de concepts élémentaires. L'approche interdisciplinaire du droit constitutionnel permet d'éclairer ces notions par des explications non juridiques, contribuant ainsi au développement d'une culture générale en sciences sociales. Porté sur l'étude des règles qui encadrent le pouvoir politique, le cours favorise également une meilleure compréhension des enjeux politiques contemporains, tant sur le plan national qu'international.</p> <p>II. Acquérir des savoirs spécifiquement juridiques#: le cours permet de comprendre les concepts du droit constitutionnel au fondement de l'ordre juridique, en offrant notamment une étude critique de la notion d'État et de ses caractéristiques. Il permet aussi de maîtriser une série de règles et principes élémentaires du droit constitutionnel belge, au niveau par exemple de l'organisation fédérale de l'État.</p> <p>III. Acquérir les méthodes et outils de la démarche scientifique#: une série de balises épistémologiques propres à la science du droit public sont fournies à l'étudiant et l'étudiante en vue d'être capable de comprendre et assimiler l'enseignement dispensé.</p> <p>IV. Acquérir des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation à partir de situations concrètes#: en complément des savoirs généraux, le cours propose des enseignements plus ciblés sur le cadre juridique belge. Cette articulation entre théorie générale et contexte spécifique permet aux étudiant-es d'exercer leur capacité à analyser des situations juridiques concrètes à l'aune d'un cadre conceptuel rigoureux et de développer un regard critique sur celles-ci.</p> <p>V. Maîtriser la communication : l'évaluation invite l'étudiant et l'étudiante à travailler sur sa capacité à fournir oralement un raisonnement rigoureux et clair sur une question juridique complexe.</p> <p>Développer des compétences transférables#: le cours magistral renforce la capacité de l'étudiant-e à suivre attentivement des exposés juridiques complexes et encourage le développement de l'esprit de synthèse. Il suppose le développement d'une éthique d'étude rigoureuse, nécessaire en vue d'assimiler rapidement les savoirs théoriques qui servent de base à la suite du cours.</p> <p>De manière plus précise, au terme du cours de droit constitutionnel I, l'étudiant et l'étudiante devrait essentiellement être capable, :</p> <p>#a) de comprendre et exposer avec rigueur et précision la ou les significations des concepts juridiques élémentaires enseignés, principalement les suivants : droit public, droit constitutionnel, État, souveraineté, pouvoir institutionnalisé, personne morale, constitution, pouvoir constituant originaire, pouvoir constituant dérivé, rigidité de la Constitution, subdélégation de pouvoir, coutume constitutionnelle, convention de la Constitution, déclaration de révision de la constitution, loi, loi spéciale, décret, ordonnance, règlement, principes généraux du droit, nation, nationalité, sous-nationalité, citoyenneté, droit subjectif, droit des peuples à disposer d'eux-</p>

	<p>mêmes, territoire, collectivité politique, compétence, région, communauté, région linguistique, circonscription administrative, décentralisation, déconcentration, modèle unitaire, modèle fédéral, modèle régional, confédération d'États, dédoublement fonctionnel, principe d'exclusivité des compétences, compétence résiduelle...#;</p> <p>b) de comprendre et expliquer les articulations qui relient ces concepts fondamentaux les uns aux autres#;</p> <p>c) de comprendre et exposer les concepts de science politique suivants : clivage, société civile, démocratie consociative, pilariation, État fortement institutionnalisé, État faiblement institutionnalisé, nation, nationalisme, cosmopolitisme, <i>joint decision trap</i> ;</p> <p>d) de comprendre et assimiler les présupposés épistémologiques de la science du droit public : distinction entre l'étude juridique de l'État, la science politique et la philosophie politique ; distinction entre les registres de la description, de l'explication, de l'évaluation et de la prescription... ;</p> <p>e) d'identifier, comprendre et expliquer certaines règles (écrites et non-écrites) et principes du droit constitutionnels belge (relatives notamment à la procédure de révision de la Constitution, au conflit entre droit interne et droit européen et international, au droit de la nationalité, à l'organisation et au fonctionnement du fédéralisme belge...) en les situant dans leur contexte historique et politique ;</p> <p>f) de manier le code reprenant les textes du droit positif commentés au cours ;</p> <p>g) de manier le recueil de textes reprenant la jurisprudence commentée au cours#;</p> <p>h) de fournir d'éventuels éléments d'évaluation critique quant au régime juridique étudié ;</p> <p>j) d'analyser l'actualité politique rapportée dans la presse quotidienne à la lumière des notions et des règles étudiées.</p> <p>Dans l'idéal, ce cours devrait également inciter l'étudiant-e particulièrement intéressé-e par la matière à «aller plus loin#», en explorant par lui-même les parties du précis qui ne sont pas dispensées lors du cours magistral.</p>
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Examen oral avec temps de préparation. L'étudiant ou l'étudiante présente la première partie de l'examen devant un ou une assistante. Si la note obtenue dans cette première partie est inférieure à 8/20, l'examen s'arrête là. Si la note obtenue dans cette première partie est supérieure ou égale à 8/20, l'étudiant ou l'étudiante est interrogé par l'un des professeurs.</p> <p>Les étudiants ont le droit d'avoir leur Code BAC et leur recueil de textes complémentaires durant l'examen. Tant dans le Code BAC que dans le recueil, les étudiantes et étudiants sont admis à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- souligner ou surligner des mots ou des phrases ;</li> <li>- entourer des mots (pas des lettres ou groupes de lettres isolés) ;</li> <li>- noter des renvois d'article à article, accompagnés le cas échéant de l'intitulé de la norme correspondante.</li> </ul> <p>L'usage des <i>post-it</i> et autres intercalaires mobiles est permis, mais ne peuvent y être indiqués que l'intitulé (éventuellement abrégé) et la date des instruments normatifs repris à la page qui est marquée.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours magistral essentiellement théorique, dispensé simultanément par deux professeurs dans deux auditoriums distincts.</li> <li>- Disponibilité des professeurs pour répondre à toute question pendant l'inter-cours et après le cours.</li> <li>- Un monitorat (facultatif) de droit constitutionnel est organisé pour aider les étudiants à atteindre les objectifs énoncés ci-avant.</li> <li>- Un <i>powerpoint</i> reprend la structure du cours, les dispositions pertinentes ainsi que la jurisprudence commentée. Il est disponible <i>via</i> moodle.</li> <li>- Une séance de questions-réponses est organisée à la fin du semestre.</li> </ul>
<p>Contenu</p>	<p>Le plan du cours est le suivant :</p> <p>Introduction général</p> <p>Première partie : Les fondements de l'État</p> <p>Titre I : Le pouvoir de l'État</p> <p>Titre II : L'État et la Constitution</p> <p>Titre III : L'État et la nation</p> <p>Titre IV : L'État et le territoire</p> <p>Deuxième partie : Les structures de l'État</p> <p>Titre I : La décentralisation</p> <p>Titre II : Le fédéralisme</p> <p>Titre III : La Belgique, État décentralisé</p> <p>Titre IV : La Belgique, État fédéral</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Sont à la disposition des étudiants par voie électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le recueil de textes complémentaires ;</li> <li>- le powerpoint du cours magistral ;</li> <li>- les powerpoints des monitorats.</li> </ul>
<p>Bibliographie</p>	<p>Voir les références in H. Dumont et M. El Berhoumi, <i>Droit constitutionnel. Approche critique et interdisciplinaire</i>, Bruxelles, Larcier, t. 1 : l'État, 2021 ; t. 2 : les structures de l'État, 2025.</p>

Autres infos	Supports didactiques proposés aux étudiants : - un livre <i>Droit constitutionnel. Approche critique et interdisciplinaire</i> en deux tomes, l'Etat et les structures de l'Etat ; - un powerpoint mis à la disposition des étudiants avant le début des cours ; - un recueil de textes complémentaires au Code BAC
Faculté ou entité en charge:	DRTB

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	<a href="#">DROB1BA</a>	5		
Bachelier en droit (français-anglais)	<a href="#">DRAB1BA</a>	5		
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	<a href="#">DRNB1BA</a>	5		
Bachelier en droit (français-néerlandais-anglais / Droit-Rechten-Laws)	<a href="#">DREB1BA</a>	5		